



Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2012

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil économique et social le rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2012, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du Programme dans sa décision 2013/EB.1/2 (dont le texte est également joint).



Rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2012*

Résumé

Le PAM a grandement contribué aux efforts de cohérence, de partenariat et de coordination menés dans l'ensemble du système des Nations Unies pour réaliser les objectifs internationaux de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la lutte contre la faim, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Il a poursuivi sa participation systématique et active aux mécanismes interinstitutions et à la collaboration multilatérale à tous les niveaux.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) de juin a marqué une étape importante vers la reconnaissance mondiale de l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la recherche d'un développement durable jusqu'en 2015 et au-delà.

Le PAM a collaboré très étroitement avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi que d'autres membres de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la sécurité alimentaire et le mouvement Renforcer la nutrition, afin de présenter des positions communes pour la Conférence Rio +20 et l'après-2015. Il a notamment soutenu l'initiative « Défi Faim zéro » du Secrétaire général et les efforts déployés pour souligner le rôle crucial de l'assistance alimentaire, de l'agriculture, de la nutrition et de l'égalité des sexes dans le développement durable. Dans le cadre de leurs travaux au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et en étroite concertation avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont codirigé la consultation thématique mondiale sur l'après-2015 consacrée à la lutte contre la faim, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Le PAM a participé à l'élaboration des positions communes qu'a formulées le Groupe des Nations Unies pour le développement dans la perspective des délibérations de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à l'Examen quadriennal complet, délibérations qui ont visé principalement à renforcer la cohérence des efforts menés dans l'ensemble du système des Nations Unies et à les axer davantage sur les résultats.

Comme en témoigne la présence de sa Directrice exécutive, le PAM a pris une part active à la cinquième Conférence intergouvernementale de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action », qui s'est déroulée à Tirana (Albanie) en juin 2012. Il a continué de s'impliquer dans les programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » dans les pays pilotes, et a grandement contribué à l'élaboration de modes opératoires normalisés dans les pays adoptant spontanément cette initiative, ainsi qu'à l'examen de modèles de partage des coûts applicables au système des coordonnateurs résidents.

Le PAM a collaboré avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres membres du Comité permanent interorganisations, afin de mettre en œuvre le Programme transformateur dont l'objectif est d'améliorer l'encadrement et la transparence de l'assistance

humanitaire. En qualité de chef de file ou de co-chef de file de trois modules d'action groupée, le PAM a coordonné des interventions menées pour faire face à des situations d'urgence de grande ampleur en République arabe syrienne, dans le Sahel et au Soudan du Sud.

La collaboration instaurée avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales pour définir le programme de travail du G-20 et du G-8 dans les domaines du développement et de la sécurité alimentaire a permis de mobiliser un soutien de haut niveau en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'assistance humanitaire. Les restrictions à l'exportation et les taxes extraordinaires sur les denrées alimentaires achetées par le PAM à des fins humanitaires ont ainsi été supprimées.

Des progrès importants en matière de cohérence des politiques sur les filets de sécurité ont été accomplis grâce à la création du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et à la recommandation de la trente-neuvième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur la nécessité d'établir des liens étroits entre protection sociale et sécurité alimentaire.

Les consultations annuelles du PAM avec ses partenaires, qui ont eu lieu en octobre 2012, ont été les plus importantes à ce jour. Quarante-huit organisations non gouvernementales, trois organisations internationales et quatre organismes des Nations Unies y ont participé.

* Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.

Contribuer à la cohérence et à l'efficacité du système des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) et programme de développement pour l'après-2015

1. Le PAM a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), qui a marqué une étape importante dans l'action menée en faveur du développement durable et dans la collaboration instaurée entre les organismes ayant leur siège à Rome. Le Secrétaire général a qualifié la Conférence Rio +20 de succès, l'accord sur le document final *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous* constituant « une victoire importante pour le multilatéralisme ».
2. Du point de vue des organismes ayant leur siège à Rome et de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la sécurité alimentaire mondiale, la Conférence Rio +20 a permis plusieurs grandes réalisations. La lutte contre la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition, le renforcement de la résilience, et l'égalité des sexes – principaux axes des messages collectifs, des prises de position et du travail multilatéral du PAM – ont compté parmi les principaux domaines prioritaires abordés. Entre autres domaines d'importance majeure pour le PAM qui figurent dans le document final, on citera la réduction des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience et la protection sociale. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le mouvement Renforcer la nutrition (SUN) ont également reçu toute l'attention voulue.
3. Une manifestation officielle parallèle organisée par les organismes ayant leur siège à Rome, à laquelle ont participé de multiples parties prenantes de haut niveau, a constitué le principal événement de la Conférence Rio +20 consacré à la sécurité alimentaire. Au cours de cette manifestation, le Secrétaire général a lancé l'importante initiative intitulée « Défi Faim zéro » portant sur l'accès à la nourriture, les filets de sécurité, la nutrition et la production des petits exploitants, dans la perspective de l'après-2015.
4. Le PAM a aussi coordonné les préparatifs de la conférence Rio +20 avec d'autres partenaires, notamment le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus, à New York.
5. Le Secrétaire général a facilité l'émergence d'une démarche ouverte et consultative sur l'après-2015. Cette démarche fait intervenir un large éventail de parties prenantes ainsi qu'une Équipe spéciale du système des Nations Unies à laquelle le PAM a participé activement et dont les organismes ayant leur siège à Rome ont coordonné les positions et les contributions. Tous ces efforts ont débouché sur le rapport du Secrétaire général intitulé *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous*, qui place la lutte contre la faim, l'alimentation et la nutrition au premier rang des dimensions du développement durable.
6. Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) a organisé des consultations nationales sur l'après-2015 dans plus de 50 pays et des consultations mondiales sur 11 thèmes (inégalités; population; santé; éducation; croissance et emploi; conflit et fragilité; gouvernance; durabilité environnementale; énergie; eau; et faim, sécurité alimentaire et nutrition).

7. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM coprésident actuellement la consultation thématique mondiale du GNUD sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette consultation réunit certains de nos grands partenaires et est accueillie par les Gouvernements espagnol et colombien. L'objectif de notre participation à ces processus consultatifs est de s'assurer qu'une haute priorité est accordée au problème de la faim dans le cadre des discussions menées sur l'après-2015.

8. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays du PAM prennent part aux consultations nationales en collaborant avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays et en travaillant en étroite coordination avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires interinstitutions.

Cohérence du système et réforme des activités opérationnelles en faveur du développement

9. Le PAM a poursuivi sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'Examen triennal complet et à la cohérence du système ainsi qu'aux résolutions du Conseil économique et social s'y rapportant, et en sa qualité de membre du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), du Comité de haut niveau sur les programmes, du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion.

10. La coordination menée à l'échelle du système en préparation et à la suite de la Conférence Rio +20 ont été des éléments clefs des travaux du CCS et du Comité de haut niveau sur les programmes. Le PAM a contribué à axer ces travaux sur les sujets suivants : la lutte contre la faim, la sécurité alimentaire et leurs liens avec les questions de développement durable; le changement climatique; les conséquences de la croissance démographique et des migrations; et d'autres questions importantes touchant au rôle du Comité de haut niveau sur les programmes dans le renforcement de la cohérence des analyses et des programmes.

11. Dans la perspective du rapport du Secrétaire général sur l'Examen quadriennal complet, le GNUD a formulé des positions communes qui devraient contribuer pour beaucoup à rendre le dispositif des Nations Unies en faveur du développement plus réactif et davantage axé sur les résultats. La résolution sur l'Examen quadriennal complet souligne l'importance de l'efficacité et de la cohérence des opérations à l'échelle des pays, ainsi que du rapport coût-efficacité et de l'harmonisation des pratiques de gestion. Elle apporte en outre des informations utiles en vue de l'élaboration des plans stratégiques des organismes, fonds et programmes opérationnels des Nations Unies.

12. Pour rédiger son Plan stratégique (2014–2017), le PAM s'est concerté avec d'autres organisations des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ONU-Femmes et les autres organismes ayant leur siège à Rome.

13. À la suite de la résolution 2011/7 du Conseil économique et social, le GNUD a examiné les modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents, notamment les dispositions de partage des coûts entre les organismes des Nations Unies. Une étude indépendante a été entreprise pour donner

au GNUD une vue d'ensemble des fonctions, capacités et modalités de financement actuelles du système. Le PAM a pris une part active à cet examen tout au long de 2012, et le Président du GNUD devrait en exposer les conclusions aux membres du CCS en 2013.

14. En 2012, six coordonnateurs résidents appartenant au personnel du PAM, dont deux femmes, intervenaient en Algérie, au Cambodge, aux Comores, au Lesotho, à Madagascar et au Pakistan. Le PAM compte sept de ses fonctionnaires parmi les candidats aux postes de coordonnateur résident et plusieurs membres de son personnel ont participé à la procédure de sélection du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents.

Initiative « Unis dans l'action »

15. En étroite collaboration avec ses partenaires du GNUD, le PAM, moyennant notamment la participation de sa Directrice exécutive, a pris part aux préparatifs et a assisté à la cinquième Conférence intergouvernementale de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action », qui s'est tenue à Tirana en juin 2012. La Conférence a réaffirmé que cette initiative favorisait la réforme et la cohérence, à l'échelle du système, des activités opérationnelles pour le développement, et indiqué qu'il conviendrait de privilégier de plus en plus la gestion axée sur les résultats.

16. Le document final de la conférence de Tirana reconnaît que d'importants progrès ont été accomplis à l'échelle des pays et appelle les organismes et leurs organes directeurs à se concentrer sur les changements systémiques, en particulier la simplification et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Cet aspect a aussi été souligné dans l'évaluation indépendante des enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action » qui a été menée en 2012.

17. Le document final invitait le système des Nations Unies à élaborer des lignes directrices à l'intention des pays intéressés par cette initiative. Le PAM est membre d'un groupe de haut niveau interinstitutions constitué pour avancer sur ce point sous les auspices du GNUD. Les modes opératoires normalisés organisés autour des six « piliers » de l'initiative « Unis dans l'action » (un programme, un cadre budgétaire commun, un fonds, un chef de file, un bureau et une voix) offriront un ensemble intégré d'orientations et permettront aux pays participant au programme de décider en connaissance de cause des modalités d'exécution de l'assistance fournie par les Nations Unies.

18. En 2011, le PAM a participé aux côtés d'autres organismes des Nations Unies à 83 programmes conjoints menés dans 47 pays, soit une progression par rapport à 2010, année au cours de laquelle le PAM indiquait avoir pris part à 74 programmes conjoints dans 45 pays. À l'échelle des pays, il a notamment participé avec ses partenaires aux plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), à des évaluations conjointes de la sécurité alimentaire, à la coordination des activités de préparation aux situations d'urgence ou encore à des interventions en faveur de la nutrition ou de la distribution de repas scolaires.

19. Le PAM a renforcé sa contribution aux initiatives pilotes « Unis dans l'action » au Mozambique, au Pakistan, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, et a également appuyé les pays ayant adopté spontanément la démarche d'unité dans l'action. Au Mozambique, le PAM a continué de diriger le module des télécommunications; il a aussi présidé l'un des trois groupes du PNUAD axés sur les

résultats du développement, ce qui a permis de resserrer la coordination dans les domaines de l'agriculture, de la réduction des risques de catastrophe, de l'emploi, de la sécurité alimentaire et de l'assistance humanitaire. Le PAM et ses partenaires au Pakistan ont contribué à améliorer les systèmes d'alerte rapide, les évaluations de la vulnérabilité et des risques, ainsi que les infrastructures, notamment en construisant des entrepôts.

20. Les activités de l'initiative pilote « Unis dans l'action » au Rwanda ont été étroitement alignées sur les plans nationaux de développement du Gouvernement, qui visent à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en milieu rural. En République-Unie de Tanzanie, les interventions réalisées avec les partenaires des Nations Unies ont notamment consisté à soutenir les petits agriculteurs, à renforcer les capacités gouvernementales de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et à fournir une assistance alimentaire et des services de base aux réfugiés. Le PAM a également participé à l'audit interne conjoint de l'initiative « Unis dans l'action » effectué dans le pays.

21. Par ailleurs, le PAM a expérimenté un échange d'auditeurs avec le FIDA, dans le cadre duquel un auditeur du FIDA a pris part à une mission d'audit du PAM tandis qu'un auditeur du PAM collaborait à une mission d'audit du FIDA.

Simplification et harmonisation des pratiques de fonctionnement

22. L'une des priorités du Comité de haut niveau sur la gestion a été d'harmoniser et de normaliser les technologies de l'information et des communications à l'échelle des pays. En réponse à l'appel à propositions lancé par le Groupe de travail du Comité chargé de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, le PAM a élaboré une proposition pour la mise en œuvre de projets communs concernant les technologies de l'information et des communications dans six pays. Le projet contribuera à la formulation d'une stratégie commune des Nations Unies dans ce domaine. Le PAM a également participé aux travaux du Comité dans des domaines tels que les ressources humaines, les finances, le budget et les achats.

23. Le PAM a partagé les enseignements tirés de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public avec l'équipe spéciale chargée de leur application.

Services et locaux communs

24. Le PAM partage aujourd'hui 113 locaux avec d'autres organismes des Nations Unies. Environ la moitié d'entre eux concernent des bureaux auxiliaires, ce qui témoigne de l'étroite collaboration interinstitutions sur le terrain. Le PAM a rejoint l'UNICEF, le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations dans les nouveaux bureaux de la Cité humanitaire internationale mis à disposition gracieusement par le Gouvernement des Émirats arabes unis. Au Bhoutan, le PAM a pris une part active à la conception d'une nouvelle Maison des Nations Unies, dont la construction a commencé à la mi-2012 sur un terrain octroyé par le Gouvernement.

25. En collaboration avec l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et le Conseil international des codes, le PAM a mis la dernière main aux *Directives axées sur la performance pour la conception et la construction des locaux communs du GNUD* à

usage de bureaux, qui prévoient des normes techniques de sécurité et de confort pour les locaux communs.

Gestion de la performance et des risques

26. Le Comité de haut niveau sur la gestion a demandé au PAM de partager les pratiques optimales relatives à la mise en œuvre de son nouveau cadre de contrôle interne et à sa Déclaration annuelle sur le contrôle interne. Cet échange de pratiques optimales souligne combien il est important d'intégrer la gestion des risques dans le dialogue sur la performance mené avec les organes délibérants et les États Membres, ainsi que dans la planification des programmes.

27. La gestion des risques a déjà été prise en compte dans l'élaboration des interventions du PAM, et les opérations complexes et de grande envergure sont appuyées par des missions intégrées. Un réseau de spécialistes de la performance et des risques a été mis en place dans les antennes locales pour surveiller les risques et les mesures prises pour les atténuer. Un dispositif a été mis au point sur le Web pour suivre et enregistrer les risques automatiquement afin d'en faciliter l'analyse.

28. Le PAM a publié une déclaration sur le degré accepté de risque, qui représente une étape importante vers la communication à l'ensemble de l'institution et aux parties prenantes d'une vision commune sur la façon dont le PAM perçoit le risque.

Gestion des ressources et obligation redditionnelle

29. Le Plan de gestion du PAM (2013–2015) a été élaboré parallèlement à la réorganisation en cours de l'institution. Il présente la structure remaniée du PAM et décrit les mesures nécessaires pour optimiser l'efficacité et l'efficacé dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe.

30. Conformément aux efforts déployés à l'échelle du système pour améliorer les pratiques de fonctionnement, la transparence et l'obligation redditionnelle, les recommandations issues de la révision du cadre de financement du PAM ont continué à être appliquées. Ces recommandations visent à accroître l'efficacité et l'efficacé de l'assistance alimentaire, et à garantir la transparence du financement d'outils tels que les transferts monétaires, les bons et le renforcement des capacités. Le PAM procède aussi aux améliorations nécessaires de son Système mondial et réseau d'information : la première phase s'est achevée en 2012 et la mise en service de la solution complète destinée au nouveau cadre de financement est prévue pour 2013.

31. En application d'une nouvelle politique relative à la divulgation des rapports de contrôle, les rapports de vérification interne des comptes et les rapports d'inspection seront mis en ligne sur le site Web du PAM. Le PAM a également souscrit à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ce qui témoigne de son engagement en faveur de la transparence et de la mise en place de normes internationales communes pour la publication des données sur l'aide.

32. Le mécanisme d'achat anticipé a considérablement renforcé la capacité d'intervention d'urgence du PAM. Lors de la crise du Sahel, les bureaux de pays ont gagné 56 jours en moyenne sur leur délai d'approvisionnement. Globalement, ceux qui ont acheté les produits stockés dans les réserves institutionnelles ont raccourci ce délai de 62 jours en moyenne.

Financement des activités opérationnelles¹

33. En novembre, on estimait que les fonds alloués au PAM atteindraient 3,75 milliards de dollars sur l'année, pour des besoins évalués au total à 6,87 milliards de dollars. Le PAM a confirmé avoir reçu des contributions à hauteur de 3,5 milliards de dollars de 98 sources, dont 90 pays donateurs. En dépit des difficultés financières mondiales, les fonds alloués au PAM ont augmenté en 2012 pour la première fois depuis 2008, plus de 50 donateurs ayant versé davantage en 2012 qu'en 2011 et les contributions de 29 donateurs ayant atteint des niveaux records. Les 20 donateurs du PAM les plus importants ont été les suivants : États-Unis d'Amérique, Canada, Commission européenne, Royaume-Uni, Japon, Australie, Allemagne, Suède, Brésil, Pays-Bas, Suisse, Norvège, Fédération de Russie, Danemark, France, Finlande, Pakistan, Honduras, Iraq et Irlande.

34. Un montant sans précédent de 140 millions de dollars a été versé par 39 gouvernements bénéficiaires, soit 4 % du total des contributions; sur ce montant, 131 millions de dollars étaient destinés aux opérations menées dans leur propre pays.

35. La flexibilité et la prévisibilité des financements sont demeurées au premier rang des priorités, conformément aux bonnes pratiques des donateurs en matière d'aide humanitaire et aux principes de la Déclaration de Paris. Le PAM a continué de collaborer avec ses partenaires gouvernementaux en vue d'établir des accords de partenariat stratégique pluriannuels; la Norvège est le dernier signataire en date. En novembre 2012, le financement pluriannuel avait atteint 391 millions de dollars, soit 11 % de l'ensemble des contributions, contre 4 % en 2010.

36. Les contributions multilatérales permettent d'intervenir rapidement tout en offrant la possibilité d'affecter les fonds là où les besoins sont les plus grands; 38 donateurs ont versé 405 millions de dollars dans le cadre de contributions multilatérales, soit 12 % du montant total des contributions. En 2012, le Compte d'intervention immédiate a continué d'être un mécanisme essentiel de financement multilatéral, qui a permis en particulier d'intervenir rapidement dans le Sahel, dans la Corne de l'Afrique, et en Syrie pour faire face à la crise que traverse ce pays. Au total, 43 millions de dollars ont été versés au titre du Compte d'intervention immédiate.

37. Le PAM a reçu 193 millions de dollars de la part de sources de financement multidonateurs. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui est, depuis sa création, l'une des principales sources de financement du PAM, a fourni la majeure partie de ce soutien (plus de 134 millions de dollars), souvent pour répondre à des demandes d'aide d'urgence. Vingt-six millions de dollars ont été également versés par l'intermédiaire de mécanismes de financement humanitaire commun à l'échelle des pays. Le PAM a aussi reçu 7,2 millions de dollars en 2011 et plus de 12 millions de dollars en 2012 grâce au guichet de financement élargi de l'initiative « Unis dans l'action ».

38. Poursuivant sa recherche de mécanismes de financement novateurs, le PAM est sur le point de conclure deux accords sur la mise en œuvre d'activités Vivres pour l'éducation. Ces accords sont similaires à l'initiative italo-égyptienne de conversion de la dette au profit du développement, qui a donné de bons résultats.

¹ Toutes les statistiques relatives à 2012 datent du 25 novembre 2012.

39. Des accords de couplage ont permis au PAM d'assortir des fonds de donateurs à des contributions en nature fournies par des gouvernements hôtes et de nouveaux donateurs, afin d'assurer le recouvrement intégral des coûts de transport, de distribution et de suivi. En novembre 2012, les accords de couplage confirmés étaient estimés à 234 millions de dollars, soit 110 millions de dollars de contributions en espèces et 281 000 tonnes de contributions en nature apportées par 16 pays pour un montant évalué à 124 millions de dollars.

40. Les dons du secteur privé devaient atteindre 55 millions de dollars en 2012 selon les projections, et la base d'internautes soutenant le PAM a continué de se développer, progressant de 49 % en 2012.

Réforme de l'aide humanitaire

41. En 2012, le Programme transformateur du Comité permanent interorganisations a commencé à être mis en œuvre sur le terrain et des directives pratiques ont été élaborées. Les trois grandes priorités de ce programme ont été l'encadrement, la coordination et la gestion rigoureuse de l'aide humanitaire. Ces différents volets ont bénéficié de la riche expérience du PAM, qui a permis de s'attaquer de manière constructive aux lacunes relevées et d'axer la coordination sur l'acheminement de l'assistance humanitaire.

42. Les protocoles de déclaration d'une intervention à l'échelle du système en cas d'urgence de niveau 3 ont été élaborés parallèlement au mandat du coordonnateur de l'action humanitaire chargé de prendre les décisions nécessaires durant les trois premiers mois des opérations. Le fichier de coordonnateurs de l'action humanitaire en cas d'urgence de niveau 3 qui a été constitué comprend deux hauts responsables du PAM. Le mécanisme interorganisations d'intervention rapide a été mis à l'essai : il a pour objet de faciliter le déploiement sans délai de membres du personnel chargés d'appuyer l'encadrement et la coordination au cours d'une intervention de niveau 3. L'objectif est d'assurer ce déploiement promptement en attendant de procéder à des évaluations supplémentaires plus approfondies de l'aide nécessaire.

43. L'un des autres volets du Programme transformateur a porté sur la collaboration qui a été instaurée avec les partenaires du Comité permanent interorganisations afin de mettre au point un module de référence pour la coordination sectorielle. Ce module fournit des orientations sur le système d'action groupée dans plusieurs domaines, parmi lesquels l'activation des groupes sectoriels, les dispositifs de gestion, l'encadrement et le suivi de la performance.

44. Les chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ont approuvé cinq engagements relatifs à la responsabilité à l'égard des populations touchées, et sont convenus d'intégrer ces engagements dans les politiques et directives organisationnelles et d'encourager les partenaires opérationnels à les adopter. En 2012, le Cycle des programmes d'action humanitaire a été rattaché au Plan stratégique humanitaire, permettant ainsi de renforcer encore l'obligation redditionnelle.

45. En avril, le PAM a été nommé coprésident de l'Équipe spéciale pour l'évaluation des besoins du Comité permanent interorganisations aux côtés du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cette équipe a pour mission d'aider à réaliser des évaluations de besoins coordonnées, de fournir une assistance

technique sur l'outil d'évaluation rapide initiale multisectorielle et d'appuyer le renforcement des capacités.

46. En 2012, le Groupe des coordonnateurs humanitaires du Comité permanent interorganisations comptait cinq fonctionnaires du PAM, dont une femme.

47. En 2012, le PAM a accueilli pour la première fois la réunion des chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations ainsi que la manifestation de lancement de la procédure d'appel global pour 2013. À cette occasion, le Secrétaire général de Caritas Internationalis s'est joint au Coordonnateur des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à la Directrice exécutive du PAM.

48. Le PAM a participé aux 27 appels humanitaires lancés en 2012, parmi lesquels figuraient 20 appels globaux et un appel éclair. En 2012, l'aide demandée au titre de la procédure d'appel global s'élevait à 8,8 milliards de dollars, les besoins du PAM représentant 36 % de ce total. Le PAM a trouvé des financements pour 82 % des besoins correspondant aux appels de 2012.

49. Le PAM a participé activement au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, qui favorise une communication et une coordination de haut niveau entre organisations des Nations Unies sur les questions humanitaires. Le GNUD et le Groupe de travail conjoint du Comité exécutif pour les affaires humanitaires chargé des questions de transition ont été coprésidés par le PAM et le PNUD.

50. Le module mondial de la sécurité alimentaire, qui est codirigé par le PAM et la FAO et auquel participent environ 35 organisations, a appuyé jusqu'à 40 systèmes de coordination nationaux. Le renforcement de l'engagement des organismes chefs de file et des partenaires a fait du module un outil efficace au service des interventions en faveur de la sécurité alimentaire. En Somalie, les activités groupées sont menées aux côtés de plus de 400 partenaires, et le module de la sécurité alimentaire en place dans le pays participe également à l'encadrement au niveau infranational. En Afghanistan, la collaboration du PAM et de la FAO avec l'organisation non gouvernementale (ONG) Afghan Aid a fait ressortir les avantages de partager les responsabilités de gestion, notamment une implication accrue des partenaires, une sensibilisation plus grande et une meilleure gestion de l'information.

51. D'après l'évaluation du module mondial de la logistique réalisée en 2012 à la demande du PAM, de l'UNICEF et des Pays-Bas, les opérations menées dans le cadre de ce module ont permis de renforcer l'exécution des programmes. En application d'une recommandation issue de l'évaluation, le module de la logistique a élaboré un plan stratégique visant à accroître l'efficacité des opérations. Le module a fait intervenir plusieurs partenaires de l'aide humanitaire et du secteur privé pour appuyer les opérations dans le Sahel, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

52. Le module des télécommunications d'urgence dirigé par le PAM a poursuivi sa collaboration avec emergency.lu, un partenariat public-privé créé par le Gouvernement luxembourgeois pour mettre une infrastructure et des services de communication par satellite à la disposition de la communauté internationale de l'aide humanitaire. Cette plateforme intégrée a été déployée au Mali et au Soudan du Sud, et permet à plus de 3 000 travailleurs humanitaires de disposer gratuitement de services d'accès à Internet, de téléphonie et de coordination.

53. Le réseau des entrepôts de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies fournit à ses 51 partenaires des solutions complètes d'approvisionnement. En 2012, il a procuré du matériel de secours et des services logistiques, pour une valeur de 30 millions de dollars. Ses capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise ont été renforcées par l'achèvement des locaux de Subang (Malaisie), le déménagement du dépôt de Doubaï dans la Cité humanitaire internationale aux Émirats arabes unis et l'ouverture d'une antenne à Las Palmas (Espagne).

54. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies sont intervenus dans 14 pays, parmi lesquels l'Afghanistan, le Mali, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen. Ils ont fourni des services aériens vers 400 destinations et à 870 organisations humanitaires, donateurs et entités des médias. Le renforcement des capacités du personnel du PAM, d'autres organismes des Nations Unies, des ONG et des gouvernements est demeuré l'un des objectifs prioritaires des activités menées par le PAM dans le domaine du transport aérien à l'échelle locale, plus de 280 personnes ayant reçu une formation dans les disciplines de l'aviation. Le PAM a conclu un partenariat stratégique avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en vue d'accroître l'efficacité des services aériens humanitaires en Afrique de l'Ouest et d'intensifier la coopération dans le domaine des transports aériens.

55. Pour renforcer ses activités dans les pays en transition, le PAM et le Programme de l'Université de Harvard sur la politique humanitaire et la recherche sur les conflits ont organisé une séance de formation sur la planification intégrée des missions.

56. En sa qualité de membre du Groupe directeur pour une action intégrée présidé par le Département des opérations de maintien de la paix, le PAM a délégué des experts techniques pour mener à bien un examen interinstitutions des politiques et lignes directrices relatives à la planification intégrée sur le terrain.

Cohérence dans le domaine de la sécurité alimentaire

Sécurité alimentaire mondiale

57. Le CSA, dont le secrétariat comprend le PAM, la FAO et le FIDA, a consolidé son rôle d'instance intergouvernementale, internationale et multipartite de premier plan dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

58. Le PAM s'est associé aux initiatives menées en vue de l'approbation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, référence et directives mondiales fondamentales en la matière, dans le but de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous et d'aider à concrétiser le droit à une alimentation adéquate.

59. La trente-neuvième session du CSA a produit plusieurs résultats importants, parmi lesquels : l'élaboration d'une politique reliant la protection sociale et la sécurité alimentaire; l'adoption de la première version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition; des propositions visant à établir un programme d'action pour lutter contre l'insécurité alimentaire durant les crises prolongées; et un accord relatif à l'élaboration de principes pour un investissement

agricole responsable. Donnant suite à des rapports établis par le Groupe d'experts de haut niveau du CSA, le PAM et la FAO ont organisé deux tables rondes qui ont débouché sur des recommandations importantes, l'une sur la protection sociale au service de la sécurité alimentaire et l'autre sur la sécurité alimentaire et le changement climatique.

60. Au sein de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, le PAM et ses partenaires ont continué de se pencher sur les conséquences sur les populations les plus vulnérables de la hausse et de l'instabilité des prix des produits alimentaires. L'Équipe spéciale a joué un rôle déterminant dans la coordination et la cohérence de ses membres sur la question de la flambée des prix des produits alimentaires, ainsi que dans l'évaluation des risques, des répercussions humanitaires et des implications pour les programmes et les politiques générales, et dans la formulation de positions publiques. Des messages communs ont aussi été élaborés par l'Équipe spéciale en vue de la Conférence Rio +20 et de l'après-2015.

61. Des résultats importants ont en outre été obtenus sous la présidence mexicaine du G-20. En collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, le PAM a œuvré pour que soient prises en compte les questions touchant la protection sociale, la sécurité alimentaire et la nutrition. Parmi les résultats acquis grâce aux actions de développement menées par le G-20 figurent la création d'un Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et la réaffirmation de l'engagement du G-20 en faveur de la suppression des restrictions à l'exportation et des taxes extraordinaires sur les denrées achetées par le PAM à des fins humanitaires.

62. Le PAM a également continué de contribuer aux travaux du Système d'information sur les marchés agricoles, une initiative du G-20 destinée à améliorer la transparence des marchés de produits alimentaires et à encourager la coordination de l'action des pouvoirs publics face à l'instabilité des cours internationaux. Ce système a permis de créer une base de données présentant des statistiques sur l'offre et la demande de certains produits de base à l'intention des pays participants, ainsi qu'un dispositif de contrôle du marché destiné à la collecte d'informations sur la situation du marché mondial des céréales.

63. La Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, lancée au Sommet du G-8 en mai 2012, est un partenariat noué par les dirigeants africains, les pays du G-8 et le secteur privé en vue d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. Le PAM participe aux activités de la Nouvelle alliance au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. Il étudie notamment les possibilités d'élaborer des outils innovants de gestion des risques pour protéger les petits agriculteurs pauvres et des mesures visant à améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants à travers des interventions reposant sur les compétences techniques du secteur privé.

64. En novembre 2012, à Johannesburg, 18 pays ont signé l'accord portant création d'une Mutuelle panafricaine de gestion des risques de catastrophes naturelles – un système novateur d'assurance contre les aléas météorologiques – sous la forme d'une institution spécialisée de l'Union africaine. Ce nouveau mécanisme est particulièrement pertinent pour faire face à la sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique et à la crise en cours dans le Sahel; il permettra de fournir une assurance aux pays en 2013.

65. En 2012, dans le cadre de l'exécution du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le PAM a utilisé des outils innovants d'assistance alimentaire, tels que les transferts monétaires et les bons dans 27 pays. Il a également aidé les gouvernements dans les domaines suivants : évaluation du potentiel de la production locale de produits alimentaires nutritifs; achats de vivres; et mesures telles que la conclusion d'accords de jumelage. Les politiques, règles et règlements du PAM ont continué de prévoir des mesures financières particulières et des exonérations en faveur des pays les moins avancés. Le PAM, la FAO et le FIDA ont constitué un groupe de travail sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition et le développement rural afin de concourir à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul.

Cohérence et collaboration dans le domaine de la nutrition

66. Le PAM héberge le secrétariat de l'initiative REACH, qui vise à lutter contre la faim et la dénutrition chez les enfants. La Directrice exécutive du PAM est membre du groupe principal chargé de guider l'initiative SUN, qui constitue un réseau plus étendu incluant le partenariat REACH et le Comité permanent de la nutrition (SCN). Depuis septembre 2011, le Programme a présidé le SCN, au sein duquel le PAM, la FAO, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organisations partenaires collaborent pour harmoniser des directives techniques et des orientations de politique générale sur la nutrition.

67. En 2012, le partenariat REACH a été élargi à 12 pays, tous membres de l'initiative SUN. Dans ces pays, le partenariat REACH renforce la capacité dont disposent les gouvernements pour développer les activités nutritionnelles et améliorer la gestion de la nutrition. Plus de 20 facilitateurs REACH ont été formés et affectés dans les 12 pays concernés, où ils conduisent des analyses multipartites destinées à combler certaines lacunes systémiques.

68. Conformément à sa politique en matière de nutrition adoptée en 2012, le PAM a continué de mettre au point et d'utiliser des produits nutritionnels spéciaux sur une plus grande échelle et d'élargir leur couverture pendant la période critique des 1 000 premiers jours de la vie, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 2 ans. Le nombre d'enfants de moins de 2 ans recevant ces produits est passé de 50 000 en 2008 à 3,2 millions en 2011.

69. En Afghanistan, le PAM a noué un partenariat avec l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, en vue de produire un aliment nutritif à base d'amande pour traiter les enfants souffrant de malnutrition; la moitié des ingrédients nécessaires ont été achetés sur les marchés locaux. En Éthiopie, le PAM s'est associé à un partenariat public-privé innovant noué avec des agriculteurs et des fabricants locaux afin d'élaborer un aliment nutritif pour les enfants à base de pois chiches cultivés localement. Le PAM est également membre du Groupe consultatif d'experts sur les directives nutritionnelles de l'OMS. Il contribue à ce titre à harmoniser les directives mondiales sur les interventions nutritionnelles, notamment celles destinées à traiter la malnutrition aiguë modérée chez les enfants et celles menées en faveur de la nutrition des personnes vivant avec le VIH et des patients atteints de tuberculose.

70. En 2012, le PAM a continué de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida aux côtés des 10 autres coparrains de ce programme. Le PAM a constitué une équipe spéciale

interinstitutions sur l'alimentation, la nutrition et le VIH, qui a encouragé l'intégration de l'alimentation et de la nutrition dans les ripostes au VIH. En 2011, il a participé dans 38 pays à des programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose, qui ont fourni un appui alimentaire et nutritionnel à 2,3 millions de bénéficiaires². La collaboration fructueuse du PAM avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et ses partenaires, conjuguée à la conception et à la mise en œuvre efficaces des programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose, a ouvert de nouvelles possibilités de financement. Au Swaziland, le PAM a reçu une subvention de 9 millions de dollars au titre du Fonds mondial par l'intermédiaire du Conseil national pour une riposte d'urgence au VIH/sida, subvention destinée à un programme novateur de deux ans en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables.

71. En 2013, la Conférence internationale sur la nutrition +21 de la FAO et de l'OMS réunira des responsables politiques ainsi que des représentants d'institutions mondiales et régionales, de la société civile, d'ONG et du secteur privé, afin de trouver des solutions et de donner des orientations institutionnelles. Le PAM est membre du comité directeur de la Conférence, qui a été créé en 2012 pour soutenir le processus de planification.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

72. Depuis sa création en 2010, le Fonds du PAM pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes, appuyé par l'Australie, l'Allemagne et le secteur privé, a financé 41 projets dans 35 pays, dont 10 projets en 2012. Ce fonds permet au PAM de promouvoir les initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, et d'encourager les partenariats à l'échelle nationale.

73. En 2012, le Fonds a appuyé un projet communautaire innovant d'analyse sexospécifique des risques en Zambie. En Bolivie, des hommes et des garçons membres de ménages souffrant d'insécurité alimentaire et vivant dans des situations d'urgence ont été formés aux soins à donner aux enfants et à la nutrition infantile, ce qui les a conduits à assumer davantage de responsabilités en matière d'alimentation et de nutrition. En Afrique australe, un projet a été mis en œuvre pour déceler et prévenir les cas de violence sexiste lors des interventions du PAM, et en atténuer les conséquences.

74. Avec le soutien de l'Agence canadienne de développement international et de l'Agency for International Development (États-Unis) (USAID), le PAM s'emploie à améliorer l'établissement des rapports relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il a par ailleurs adopté le marqueur de l'égalité hommes-femmes mis au point par le Comité permanent interorganisations pour assurer l'intégration des questions de parité dans tous les projets. En 2012, une formation sur l'analyse des disparités entre les sexes et le marqueur du Comité permanent interorganisations a été dispensée à plus de 100 fonctionnaires du PAM afin de leur apporter les connaissances et les compétences nécessaires pour intégrer la problématique hommes-femmes dans leur travail.

² Au moment de la mise au point définitive du présent document, les chiffres de 2012 n'étaient pas disponibles.

75. Le PAM a continué de participer aux réseaux interinstitutions sur la parité hommes-femmes, notamment le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, aux niveaux aussi bien décisionnel qu'opérationnel. Il a également poursuivi son engagement auprès de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles. Un coordonnateur principal a été nommé au sein de celle-ci et un plan de travail a été élaboré pour 2012-2013. Le PAM a créé un groupe consultatif pour traiter des problèmes d'exploitation et de violence sexuelles au cours de ses interventions.

76. Le PAM est également membre du Réseau interinstitutions sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et contribue à la mise en place du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le cadre de responsabilité du PAM relatif à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, qui tient les membres de la haute direction responsables de l'intégration de cette problématique dans les activités du Programme, est conforme à ce plan d'action.

77. Le PAM, les autres organismes ayant leur siège à Rome et ONU-Femmes ont poursuivi leur collaboration sur les questions de parité hommes-femmes dans plusieurs domaines, notamment le renforcement des capacités, la réalisation de programmes conjoints et l'organisation de manifestations communes. En mars 2012, le FIDA a organisé la Journée internationale de la femme au nom des organismes ayant leur siège à Rome. Le PAM a invité la Directrice exécutive d'ONU-Femmes à débattre du programme commun « Accélérer les progrès vers l'autonomisation économique des femmes rurales », qui a été lancé en 2012. Ce programme conjoint sur cinq ans vise à améliorer les moyens de subsistance et à défendre les droits des femmes et des filles vivant en milieu rural en Éthiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, au Libéria, au Népal, au Niger et au Rwanda.

Collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome

78. En 2012, le PAM, la FAO et le FIDA ont continué d'intensifier leur collaboration aux niveaux mondial, régional et national, notamment en renforçant le dialogue entre leurs hauts responsables sur la réforme en cours dans les trois organismes. Dans son document intitulé « Une nouvelle structure organisationnelle adaptée à la mission du PAM », le PAM a défini les partenariats, y compris entre les organismes dont le siège se trouve à Rome, comme l'un de ses sept thèmes prioritaires. Il poursuivra ses échanges sur le renforcement des partenariats dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan stratégique.

79. Le PAM et la FAO ont collaboré à 86 projets, dont des projets agricoles, des groupes thématiques communs sur la sécurité alimentaire et des évaluations conjointes, menés dans 50 pays. Le PAM et le FIDA ont travaillé de concert sur 9 projets, dans 11 pays, essentiellement à l'occasion d'activités Vivres contre travail ou Vivres pour la formation et de programmes de microcrédit².

80. Soucieux d'atténuer les répercussions de la sécheresse dans l'est du Kenya, les organismes ayant leur siège à Rome ont mis en œuvre un projet destiné à renforcer la résilience et promouvoir l'égalité des sexes. Ils ont aussi mis leurs ressources en commun au Mozambique, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », pour aider les petits agriculteurs à accéder aux marchés. En conséquence, les excédents commercialisables de 33 000 exploitants ont augmenté de quelque 30 %. La collaboration à l'échelon des pays se poursuivra au titre du Programme

d'accélération de la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement, financé par l'Union européenne, dont l'objet est de renforcer les moyens de subsistance par une meilleure utilisation des aliments nutritifs.

81. Le PAM et la FAO ont effectué ensemble des missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires au Cambodge, en Éthiopie, en République populaire démocratique de Corée et au Soudan du Sud.

82. Afin de donner suite aux décisions du CSA, le PAM, la FAO et le FIDA ont organisé un forum d'experts de haut niveau sur l'insécurité alimentaire dans les situations de crise prolongée, dont les constatations et les recommandations guideront un groupe de travail chargé de faire avancer les travaux. Il s'agit notamment d'élaborer un programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays en situation de crise prolongée.

83. Dans le cadre de la stratégie conjointe de la FAO et du PAM en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le PAM, la FAO et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires ont créé le Réseau d'information sur la sécurité alimentaire, en vue d'aider les pays et les régions à renforcer leurs propres systèmes d'information dans ce domaine.

84. Le PAM, la FAO et d'autres partenaires ont poursuivi leur collaboration au sein du Comité directeur du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, afin d'appuyer la mise en œuvre de ce cadre. En septembre, une nouvelle version du Cadre a été publiée et le PAM et la FAO ont conduit des formations et des analyses sur le sujet dans plusieurs pays où les deux organismes étaient présents.

85. Dans le cadre du Système de gestion des risques météorologiques du PAM/FIDA, les deux institutions ont entamé des recherches conjointes sur l'utilisation de technologies de télédétection dans le but d'élaborer des dispositifs d'assurance fondés sur des indices météorologiques en faveur des petits agriculteurs. Le PAM et la FAO ont collaboré avec des ONG partenaires pour resserrer la coopération sur les questions urbaines par le truchement de l'Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur les défis humanitaires en milieu urbain. Au cours du Forum urbain mondial tenu à Naples (Italie) en 2012, le PAM et la FAO ont organisé une manifestation sur les difficultés d'évaluer les besoins des citoyens et de leur porter assistance.

86. Les rapports sur l'*État de l'insécurité alimentaire dans le monde* sont le fruit d'une collaboration régulière des organismes ayant leur siège à Rome; l'édition 2012 a été présentée à la trente-neuvième session du CSA en octobre. Les organismes dont le siège se trouve à Rome ont également organisé à l'occasion de cette session une manifestation parallèle avec le concours de l'Union européenne afin d'examiner, entre autres points, les moyens de concrétiser la déclaration d'intention de 2011 portant création d'un cadre de coopération. Le programme « Amélioration de la gouvernance mondiale pour la réduction de la faim » est un premier exemple de collaboration instaurée dans ce cadre.

87. Les organismes ayant leur siège à Rome ont continué d'améliorer leur collaboration dans le domaine administratif grâce à l'équipe chargée des achats communs, qui s'occupe tout particulièrement des appels d'offres conjoints. L'économie totale estimative est de 3 % de la valeur des contrats. En dehors des économies et des gains d'efficacité administrative, de nouveaux domaines de

coopération interinstitutions et d'autres possibilités d'harmonisation des règlements et procédures ont été mis en évidence.

Renforcement des capacités

88. En 2012, le PAM a élaboré un ensemble de documents d'orientation sur le renforcement des capacités, qui comprend notamment une boîte à outils destinée à aider les bureaux de pays à aborder leur travail de façon plus stratégique. L'Indice de capacité nationale, nouveau dispositif de suivi et d'évaluation du renforcement des capacités, a été défini et fait désormais partie du Cadre de résultats stratégiques du PAM. Il vise à évaluer les progrès accomplis dans le domaine du renforcement des capacités et à servir d'outil de conception des activités de cette nature.

89. Parmi les mesures prises pour faciliter l'échange de connaissances figurent la documentation des pratiques optimales en matière de renforcement des capacités et le transfert aux gouvernements partenaires des programmes de sécurité alimentaire appuyés par le PAM. Ces informations ont été communiquées aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays par le biais du *Programme Guidance Manual* (Guide d'élaboration des programmes).

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

90. En 2012, le PAM et le Gouvernement chilien ont mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle avec les Gouvernements de l'Équateur, du Guatemala, d'Haïti, du Honduras, du Nicaragua et du Paraguay. Le personnel du bureau régional et du bureau du PAM au Honduras a conduit avec les autorités mexicaines une mission conjointe au Centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim, au Brésil, afin d'échanger des connaissances sur les programmes d'alimentation scolaire.

91. Le Centre d'excellence du PAM a également entrepris de renforcer les capacités au Bangladesh, au Ghana, en Guinée-Bissau, en Haïti, au Malawi, au Mali, au Mozambique, au Niger, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Sénégal et au Timor-Leste. Le Centre a fait l'objet de voyages d'étude, organisés à partir de 15 pays, et a accueilli 17 missions et 200 représentants gouvernementaux. Onze missions ont été menées dans les pays et des plans d'action ont été élaborés pour déterminer les suites à donner.

92. Le programme « Acheter aux Africains pour l'Afrique », auquel participent le PAM, la FAO, le Brésil et le Royaume-Uni, a été lancé à Brasilia en juillet 2012 en vue de soutenir les petits agriculteurs dans leurs efforts de relance du secteur, d'acheter des produits alimentaires sur les marchés locaux et de les distribuer, et de promouvoir l'apprentissage.

93. En 2012, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a mis en place un système logistique d'urgence en cas de crise visant à renforcer la préparation aux catastrophes et la capacité d'intervention dans la région. Le nouvel entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies installé par le PAM à Subang (Malaisie) est maintenant chargé de gérer un stock de secours de l'ASEAN. Ce stock, principalement financé par le Gouvernement japonais, fournira des ressources aux pays de l'ASEAN en cas de crise et permettra aux pays participants d'organiser des interventions communes et de s'entraider.

Initiatives de partenariat

Organisations non gouvernementales

94. La représentation géographique des ONG partenaires présentes à la consultation annuelle du PAM de 2012 sur les partenariats était plus large que les années précédentes. La nouvelle formule, selon laquelle les ONG partenaires du PAM ont joué un rôle de chef de file, a permis un dialogue plus direct et plus stratégique, qui a porté essentiellement sur des recommandations d'ordre pratique, lesquelles ont ensuite été partagées avec les membres du Conseil du PAM. Le PAM reconnaît la nécessité d'améliorer son partenariat avec les ONG et les organisations internationales. À cet effet, il prévoit notamment de renforcer son processus consultatif afin d'instaurer une participation plus ouverte et plus solide des partenaires à la conception des programmes, et de rechercher de nouvelles modalités de collaboration.

95. En 2012, le PAM et Oxfam America ont commencé à mettre en place au Sénégal l'initiative R4 sur la résilience des communautés rurales. Ce partenariat stratégique Oxfam America/PAM est appuyé par USAID, Swiss Re et la Fondation Rockefeller. Il a pour objet de mettre à l'essai une approche intégrée de gestion des risques qui associe des filets de sécurité, une action communautaire de réduction des risques de catastrophe, la micro-assurance, le crédit et l'épargne.

96. Le PAM a également coopéré avec Cash Learning Partnership, un partenariat d'apprentissage sur les transferts d'argent réunissant Oxfam Grande-Bretagne, la Croix-Rouge britannique, Save the Children, le Conseil norvégien pour les réfugiés et Action contre la faim/ACF International. L'objectif était de mettre sur pied une formation aux programmes de transferts monétaires et de bons.

97. Au Niger, le PAM, Médecins sans frontières et Épicentre ont étudié les effets de différentes approches globales sur les taux de malnutrition aiguë chez les enfants âgés de moins de 2 ans et leur famille. Les résultats de cette étude devraient guider la conception de programmes de nutrition à grande échelle.

98. En 2011², le PAM a collaboré avec plus de 2 100 ONG, locales pour 90 % d'entre elles, et avec un grand nombre d'autres partenaires membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ensemble, ces partenaires ont distribué 1,9 million de tonnes de vivres pour le compte du PAM, soit environ la moitié de la quantité totale distribuée.

Achats au service du progrès

99. Les ONG ont été des partenaires clés dans la mise en œuvre de l'initiative « Achats au service du progrès ». S'appuyant sur un solide réseau local de coopération avec les organisations paysannes, 160 ONG se sont associées à cette initiative pour renforcer les capacités des agriculteurs, faciliter leur accès au crédit, améliorer le traitement après récolte et promouvoir l'égalité des sexes.

100. Le PAM, la FAO et le FIDA ont également exploité de nombreuses possibilités de collaboration pour soutenir l'initiative « Achats au service du progrès ». Le PAM a pris part à un groupe de travail sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome au sujet de l'Année internationale des coopératives de 2012 et participé aux manifestations parallèles de promotion, comme celle qui s'est tenue en marge du Forum paysan organisé par le FIDA. La FAO et le FIDA sont en outre

membres du groupe d'examen technique de l'initiative « Achats au service du progrès », qui se réunit tous les ans pour en guider la mise en œuvre.

101. La FAO s'est chargée du volet offre et a fourni une assistance technique en faveur de la production agricole dans 11 pays, ce qui en fait le partenaire central de l'initiative au sein du système des Nations Unies. L'assistance fournie comprend la distribution de semences améliorées et de matériel de traitement après récolte, le renforcement des capacités des organisations d'agriculteurs et un appui technique pour améliorer les infrastructures.

102. Au Burkina Faso et en Zambie, le FIDA a appuyé l'initiative « Achats au service du progrès » dans les domaines de la production agricole et du développement de filières commerciales. Des discussions sont en cours en Éthiopie et au Ghana sur les modalités de coopération qui faciliteront l'accès au crédit des petits agriculteurs.

Transferts monétaires et bons d'alimentation

103. En octobre 2012, le PAM mettait en œuvre 63 programmes de transferts monétaires, pour un montant total de 356 millions de dollars, soit plus de 7 % de son programme de travail. À titre de comparaison, les transferts monétaires s'élevaient à 203 millions de dollars en 2011, 138 millions de dollars en 2010 et 41 millions de dollars en 2009. À plus long terme, le PAM prévoit d'intensifier le recours aux transferts monétaires et aux bons d'alimentation : d'ici à 2015, ces programmes pourraient représenter 40 % de tous les transferts.

104. Le PAM a mis au point de nouveaux outils et processus, et organisé à l'intention de son personnel des formations sur les transferts monétaires et les bons d'alimentation, qui ont réuni plus de 250 responsables des opérations. En plus de modifier la démarche adoptée pour analyser les options d'intervention et décider de la modalité de transfert la mieux adaptée, le PAM a établi un système institutionnel facilitant la gestion et l'acheminement des espèces et des bons, et permettant un déploiement à grande échelle plus rapide. Les transferts monétaires et les bons ont donné des résultats encourageants en 2012 lors des interventions d'urgence dans le Sahel et en République arabe syrienne.

Réduction des risques de catastrophe et renforcement de la résilience

105. Au cours des négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le PAM a insisté sur la nécessité d'une procédure de financement accélérée pour protéger, contre les risques liés au climat, les populations vulnérables en situation d'insécurité alimentaire. Il a également mis en avant la relation qui existe entre la résilience et les causes profondes de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire. Un séminaire organisé en 2012 avec le Conseil d'administration du PAM, la FAO, le FIDA, la Banque mondiale et d'autres partenaires a permis de mettre en commun les réflexions de chacun sur la résilience, et notamment sur ses liens avec la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et la protection sociale.

106. À l'échelle régionale, le PAM a prêté appui à des initiatives telles que l'Alliance mondiale pour l'action en faveur de la résilience aux sécheresses et de la croissance (Corne de l'Afrique et Sahel), et l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement visant à renforcer la résilience face à

la sécheresse et la durabilité. La mise à jour du mémorandum d'accord existant entre le PAM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement et celle du plan d'action correspondant ont commencé en 2012, afin de tenir compte à la fois de l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la plateforme régionale visant à renforcer la résilience face aux catastrophes et la durabilité, dont le PAM est membre du Comité provisoire de pilotage.

107. Le PAM a également renforcé les capacités régionales et nationales nécessaires pour mener des interventions à grande échelle visant à développer la résilience. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale ont animé des ateliers sur la « mise en œuvre concrète de la résilience » à l'intention des bureaux de pays. Plusieurs de ces bureaux prévoient des consultations sur les moyens de subsistance saisonniers, qui réuniront des partenaires locaux, des représentants communautaires et des instances locales.

108. Le PAM a joué un rôle de premier plan en appuyant l'Organisation météorologique mondiale dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques, qui a été approuvé en octobre 2012. L'appui apporté aux composantes de ce programme ciblant la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire et l'agriculture comprenait des études de cas et le soutien d'experts spécialisés dans l'utilisation des services climatiques aux fins d'alerte rapide, d'analyse de la sécurité alimentaire, de gestion des risques et de financement.

109. En sa qualité de membre du Groupe des hauts fonctionnaires du Comité de haut niveau sur les programmes chargé des questions de réduction des risques de catastrophe et de résilience, le PAM a collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue d'élaborer un Pacte mondial. Ce pacte a pour objet de guider les efforts déployés par les Nations Unies pour réduire les risques de catastrophes et de renforcer la résilience après l'achèvement de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015.

Banque mondiale

110. Le PAM, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, a créé un portail sur les interventions d'urgence dans le Sahel, qui fournit des informations et des données de localisation sur les situations d'urgence provoquées par la sécheresse. Il est également devenu un partenaire officiel de SecureNutrition, la plateforme de connaissances financée par la Banque mondiale dans le but de combler les lacunes dans les connaissances des spécialistes de l'agriculture, de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

111. La Banque mondiale a commandé une étude qualitative sur le suivi en temps réel des répercussions sociales de la crise alimentaire au Kirghizistan et au Tadjikistan, suivi qui repose sur les systèmes de collecte de données du PAM.

112. La collaboration instaurée entre l'équipe du PAM chargée de l'alimentation scolaire et la Banque mondiale s'est poursuivie; les deux institutions se sont ainsi rendues ensemble au Forum mondial sur la nutrition de l'enfant à Addis-Abeba et ont effectué des missions conjointes d'assistance technique.

113. Le PAM a travaillé avec l'équipe de gestion des risques agricoles de la Banque mondiale dans le contexte du G-8 et avec la plateforme du G-20 pour la gestion des

risques agricoles, afin de coordonner les actions engagées dans les domaines de l'évaluation des risques et de l'assurance agricole fondée sur des indices.

114. En mai 2012, la Banque mondiale et le PAM ont élargi la portée d'un accord existant d'assistance technique pour y inclure des services techniques consultatifs en matière de gestion des investissements.

Protection sociale et filets de sécurité

115. L'un des résultats importants pour le PAM des actions de développement menées par le G-20 a été la mise en place, en 2012, du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, présidé par la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail. Ce conseil vise à renforcer la coordination et la promotion à l'échelle mondiale des questions de protection sociale et à coordonner la coopération internationale concernant les actions menées par les pays. Il constitue une plateforme importante pour assurer la cohérence, à l'échelle du système, des politiques et des programmes qui sont au cœur des travaux du PAM, reliant les filets de sécurité alimentaire et de protection sociale, et complétant l'architecture interinstitutions qui comprend l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et l'initiative Renforcer la nutrition. Les conclusions du CSA relatives à la sécurité alimentaire et à la protection sociale apportent un soutien supplémentaire aux travaux entrepris dans ce domaine.

116. La politique du PAM en matière de filets de sécurité, mise à jour en 2012, s'inscrit dans le droit fil des initiatives menées en matière de protection sociale par un certain nombre d'organisations partenaires, telles que la Banque mondiale et l'UNICEF. Elle fournit un cadre solide d'intégration des filets de sécurité en général, et des dispositifs d'assistance alimentaire en particulier, dans le domaine plus large de la protection sociale.

117. Le PAM a un rôle clef à jouer dans la mise en place de filets de sécurité : les programmes d'alimentation scolaire qu'il met en œuvre en coopération avec les gouvernements et en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, bénéficient à 26 millions d'enfants à travers le monde. Les programmes de nutrition maternelle et infantile et les activités Vivres contre travail et Vivres pour la création d'emplois constituent d'autres filets de sécurité importants. En Éthiopie, le PAM et ses partenaires appuient le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives depuis 2005. Ce programme vient en aide à 7,5 millions de personnes, qui participent, pour 80 % d'entre elles, à des travaux publics ou à des activités de création d'emplois.

Partenariats conclus avec le secteur privé

118. L'expertise du secteur privé et son engagement dans des partenariats public-privé ont contribué à introduire des approches novatrices dans le domaine de la nutrition. Ainsi, le PAM s'est associé à la société DSM, spécialisée dans les sciences de la vie, pour améliorer la formulation d'aliments composés enrichis et ajouter à son assortiment alimentaire du riz enrichi et des micronutriments en poudre. Il a également noué un partenariat avec MasterCard en vue de répondre de façon innovante aux besoins des populations vulnérables : ainsi, MasterCard mettra son expertise en matière de technologies et de systèmes de paiement à la disposition du PAM pour l'aider à transposer à plus grande échelle la distribution de bons.

119. En 2012, le PAM a célébré le dixième anniversaire de son tout premier partenariat, conclu avec la société mondiale de logistique TNT. Ce partenariat a été extrêmement précieux pour la gestion des chaînes d'approvisionnement, les opérations d'urgence, les programmes d'alimentation scolaire et les activités de plaidoyer du PAM. Il a également ouvert la voie à une collaboration plus large avec le secteur privé pour améliorer sans cesse les moyens d'acheminement des vivres.

120. En 2012, une évaluation des partenariats avec le secteur privé et de la stratégie de mobilisation de fonds a encouragé la pleine intégration du secteur privé dans les activités du PAM.

Gouvernance institutionnelle

121. En 2012, la réunion conjointe des conseils d'administration du PAM, du PNUD/FNUAP/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, et d'ONU-Femmes a essentiellement porté sur le rôle des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés, et sur la contribution de l'ONU au Programme d'action d'Istanbul ainsi qu'à l'Examen quadriennal complet et aux questions relatives aux pays en transition.

122. Les discussions engagées lors de la deuxième réunion informelle du Bureau du Conseil économique et social avec les bureaux des conseils d'administration et conseils exécutifs des fonds et programmes des Nations Unies ont été axées sur le renforcement des interactions entre le Conseil économique et social et les conseils en question. Une réunion des présidents des conseils d'administration et conseils exécutifs des fonds et programmes s'est tenue en juillet, au moment du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles; le Président du Conseil d'administration du PAM y a assisté par vidéoconférence. La réunion a porté en majeure partie sur les recommandations issues de l'Examen quadriennal complet.

123. Une délégation représentant les conseils d'administration du PAM, du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'UNICEF s'est rendue à Djibouti et en Éthiopie en mars 2012, où elle a pu observer la collaboration établie entre les organismes des Nations Unies. Ces deux pays ont été choisis en 2012 en raison des enjeux de développement auxquels ils faisaient face et des défis humanitaires et environnementaux qu'ils devaient relever.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	Agency for International Development (États-Unis)

**Décision 2013/EB.1/2 adoptée par le Conseil
d'administration du Programme alimentaire
mondial à sa première session ordinaire de 2013**

**Rapport annuel au Conseil économique et social
et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture pour 2012**

Le Conseil a approuvé le document intitulé « Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2012 » (WFP/EB.1/2013/4). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11, le Conseil a demandé que ce Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, accompagné de ses décisions et recommandations.

18 février 2013
